



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Traction

Montreuil, le 9 janvier 2026

NAO DU 13 JANVIER 2026

PRIME TRACTION : APRÈS QUELQUES BOUGÉS, CONTINUONS À AGIR LE 13 JANVIER !

Le quatrième groupe de travail sur la prime de traction s'est tenu le 7 janvier dernier.
À cette occasion, la CGT, qui est à l'origine de ces négociations, grâce à la mobilisation des ADC tout au long de l'année 2025, obtient quelques ajustements.
Ces premières avancées nécessitent d'agir pour obtenir plus !

Depuis 2022, la Fédération CGT mène le combat pour une réforme juste de la prime de traction, avec un projet clair et abouti. À l'occasion de ce quatrième groupe de travail, qui se voulait conclusif, nous avons une nouvelle fois déploré l'absence d'Hexafret. La CGT a malgré tout exigé de la Direction des mesures claires et immédiates, notamment sur des éléments de sécurisation de la prime de traction, des éléments qui rentrent pleinement dans notre revendication de prime de base garantie et que nous avons réussi à faire partager aux autres organisations syndicales, à l'occasion de plusieurs rencontres au cours du second semestre 2025. À défaut d'une refonte complète du système de la prime traction, quelques revendications ont été entendues lors de ce GT, notamment sur la prise en compte partielle des SU, la revalorisation de la prime de base garantie et une meilleure prise en compte de la présence dès la première heure travaillée.

	Avant	Après
Sécurisation de la prime traction	<ul style="list-style-type: none"> J1 : carence. J2 à J11 : taux socle (CRL 20,62 €/CRML 19,03 €). J12 : calcul avec un quotient 480 sur les 12 derniers mois ou taux socle (CRL 20,62 €/CRML 19,03 €). 	<ul style="list-style-type: none"> J1 : carence. J2 à J6 : taux socle (CRL 20,62 €/CRML 19,03 €). J7 : calcul avec un quotient 480 sur les 12 derniers mois ou taux socle (CRL 20,62 €/CRML 19,03 €).
Amélioration de la prime de base garantie	Paiement pour 20 jours de travail : 705 €.	Paiement pour 20 jours de travail : 745 €.
Journée SU (sans utilisation)	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} au 3^e SU du mois civil payés au taux C : 15,54 € + PNS 5,83 €, soit 21,37 €. 4^e SU du mois civil payé au taux A : 25,89 € + PNS 5,83 €, soit 31,72 €. 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} SU du mois civil payé au taux C : 15,54 € + PNS 5,83 €, soit 21,37 €. À partir du 2^e SU du mois civil, payé au taux A : 25,89 € + PNS 5,83 €, soit 31,72 €.
Revalorisation de la présence horaire au 1 ^{er} janvier 2026	<ul style="list-style-type: none"> Pas de paiement dès la 1^{re} minute. Taux 2 : 1,11 € de la 3^e à la 5^e heure. Taux 1 : 1,90 € au-delà de la 5^e heure. 	<ul style="list-style-type: none"> Paiement dès la 1^{re} minute. Nouveau taux 2 : de 0 à 5 heures : 0,48 € par heure. Taux 1 revalorisé à 2,85 € au-delà de la 5^e heure.
Simplification de la prime traction	Redressement de l'acompte congés en mars avec rappels sur salaire.	L'acompte congés est remplacé par la prime congés , calcul mensuel basé sur la moyenne des 12 derniers mois glissants .
		+ Confirmation de la modification des documents ADC : fiche PT, état 113, état 31.

De plus, la rétroactivité de ces mesures au 1^{er} janvier 2026 a été actée sur la modification de la règle de paiement des SU et la revalorisation des taux de la présence horaire et le paiement dès la première heure de la prime de présence. Si la prime de traction des ADC a connu des évolutions positives lors de ces cycles de groupe de travail grâce à la persévérance de la CGT et aux mobilisations des cheminots, le compte n'y est pas pour atteindre nos revendications initiales, notamment sur la prime de base garantie. Alors que la Direction n'hésite pas à verser une prime exceptionnelle de 400 euros (33,33 euros brut par mois, sans pérennité ni financement pour la protection sociale), elle doit désormais engager de véritables augmentations pour régulariser le contentieux salarial et rémunérer à leur juste valeur la technicité et le savoir-faire de tous les cheminots.

LA CGT PROPOSE D'AGIR LE 13 JANVIER DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS POUR PESER MASSIVEMENT SUR LA TABLE RONDE SALARIALE !

